



**CESER Bourgogne Franche-Comté**  
**Séance plénière du 19 octobre 2021**  
**Rapport 1.1 – Décision Modificative 2 de l'exercice 2021**

**Déclaration de Guy ZIMA au nom de la CGT**

L'avis pointe de nombreuses remarques que nous partageons.

Nous souhaitons néanmoins appuyer sur trois sujets :

- Enseignement supérieur : la reprise de plus de 3 M€ sur les 4 budgétés en faveur des étudiants salariés nous interroge quant aux conditions de la communication en direction du public visé. Quand des directions d'université sont ignorantes des dispositifs, la question nous est permise. Nous pensons que le problème de la précarité des étudiants est prégnant et qu'il demeure bien au-delà de la durée des exercices budgétaires. Un simple constat de non consommation ne peut nous satisfaire et aurait mérité une autre affectation pour venir en soutien réel et effectif sous une forme à construire.
- Transports : Sur le ferroviaire, ou le solde de 17 M€ sur la convention TER ne peut constituer un satisfecit. Il est à interroger au regard du niveau d'emplois et postes supprimés et donc de services aux usagers. Au-delà du constat financier fait sur les suites COVID, s'il y a eu moins d'offre de train, il y a surtout moins de contrôleurs, moins d'agents sur les quais et moins de guichets ouverts. Si les sujets des opérations mi-vie des AGC et la construction d'atelier relevés par la commission Mobilités énergies, ne sont pas le résultat de cette DM, il n'en demeure pas moins qu'ils méritent d'être rapidement investigués et instruits, fautes de quoi les incidences seront majeures sur les plans de transports à venir et leur fiabilité.
- Aéroport Dole-Jura : Nous contestons l'investissement important envisagé par la Région à hauteur d'1,6 Million d'€, alors que la Région n'intervenait auparavant essentiellement que pour de l'aide au fonctionnement. Pour autant nous ne sommes pas dupes sur le fait qu'à partir de 2024 les collectivités ne pourront plus intervenir sur de l'investissement. La question de fond sur les aides massives des collectivités au secteur aéronautique doit être posée, notamment en regard aux contraintes environnementales et à la volonté affirmée de prise en compte du changement climatique, mais aussi au regard des conditions sociales des personnels et des profits réalisés par les compagnies « low cost » comme Ryanair. A défaut, nous demandons que sur chaque investissement dans ce domaine, il y ait des exigences de conditionnalités sociales, économiques et environnementales, en contrepartie des aides.

La CGT s'abstiendra donc sur cet avis sur la DM 2